

POUR VOUS INSCRIRE, C'EST SIMPLE :

1 / Vous renvoyez la fiche d'inscription avec l'acompte mentionné à l'agence organisatrice

2 / Vous recevez une facture ou un contrat, par retour

3 / Environ 8 jours avant le départ, vous recevez par email la convocation, les informations pratiques sur le voyage et les étiquettes bagages seront remises par votre accompagnateur au départ

Conditions particulières de vente

La signature du contrat de voyage (bulletin d'inscription) auprès de l'agence de voyages implique l'acceptation par le client des conditions générales et particulières de vente.

1. INSCRIPTION ET RESERVATION

L'inscription à l'un des programmes de notre brochure se fait auprès de l'agence dont le nom et le numéro de téléphone est mentionné. Elle sera confirmée en fonction des disponibilités des programmes aux dates choisies.

Les prix contractuels seront ceux mentionnés sur la fiche d'inscription remise au client et signée par lui pour acceptation.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté - nombre insuffisant de participants indiqué sur la page produit, circonstances politiques, conditions météorologiques, sanitaires... vous serez informés au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue de l'annulation éventuelle (sauf fait imprévisible ou inévitable après 21 jours). Nous pouvons être amenés à le maintenir mais sans accompagnateur (quand prévu) si le nombre minimum n'est pas atteint. En cas d'annulation totale sont proposées des solutions de remplacement ou le remboursement intégral des sommes versées pour le voyage, nous dégageant de toute responsabilité. **Santé, mobilité et assistance spéciale** : tout passager présentant des capacités restreintes de mobilité, étant atteint d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale, doit en informer l'agent de voyages au moment de la réservation. Certains prestataires (hôteliers, compagnies aériennes ou maritimes...) peuvent exiger un certificat médical d'aptitude ou refuser l'inscription s'ils pensent ne pouvoir garantir l'assistance correspondante nécessaire pour la santé ou le bien-être du passager. Informés, nous ferons au mieux pour assurer un service adapté.

2. PRIX

Les prix en euro € de nos programmes sont valables sur les dates mentionnées dans les tableaux de prix, sous réserve de modifications ultérieures. Ils comprennent, le transfert en car ou voiture (aux points mentionnés à l'aller et au retour) et l'accompagnement (quand mentionné), le transport jusqu'à la destination, l'hébergement, la restauration selon la formule et les visites précisées ainsi que les frais de visa quand nécessaire et précisé, taxes d'aéroports, (les taxes de sortie payables à certains aéroports ne sont pas toujours incluses), les assurances...

Ces frais et taxes sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis par les autorités concernées. Compte tenu d'éventuelles erreurs typographiques, ou de modifications des conditions accordées par l'un ou l'autre de nos fournisseurs, ou de possibles changements de programme, **le prix exact du voyage qui pourra seul être pris en compte sera celui mentionné sur nos factures avant le départ.** Nos prix sont calculés sur la base des accords passés avec nos fournisseurs et prennent en compte les frais perçus par les différents intervenants. Étant acceptés librement par le client qui reconnaît en avoir pris connaissance lors de la réservation, aucune contestation les concernant ne pourra être admise à son retour.

3. RÉVISION DES PRIX

Nos prix sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur sur la base de **1 € = 1,17 USD (74 \$ le baril de pétrole) au 20.09.21**. Ils sont dépendants des différents facteurs intervenant dans leur calcul, tels que le coût du transport, lié en particulier au coût du carburant, les redevances et taxes diverses (TVA locale, taxes d'aéroport, de sécurité, de séjour...), les taux de change, frais de visa... Ils sont révisibles en fonction de la variation de l'un ou l'autre de ces facteurs si répercutés par nos fournisseurs (certains sont payés en Euros). Le mode de calcul de cette révision est basé sur environ 30 % de transport et 70 % de prestations terrestres.

4. FRAIS DE SERVICE inclus et non remboursables sauf avec assurance annulation

- Frais de : 200 € par personne

5. VOYAGE

Les durées indiquées ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination mais bien à la durée totale du voyage, transport compris. En général nos programmes s'entendent en pension complète (du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour) et parfois avec des formules différentes. Certains repas (souvent légers) peuvent être fournis par le transporteur aérien. **Les catégories de classification des hôtels sont définies par les autorités locales du pays et selon des critères qui leur sont propres, et ne correspondent pas forcément aux normes françaises.** A catégorie égale, le niveau des prestations hôtelières peut, dans certains pays (en particulier en dehors des grandes métropoles), être inférieur aux normes françaises ou supérieures.

Dans votre hôtel...

- Les usages en matière d'hôtellerie prévoient le plus souvent que les chambres ne peuvent être occupées qu'à partir de 15 h le jour de l'arrivée et doivent être libérées au plus tard à 12 h le dernier jour.
- Le terme "salle de bains" est générique. Il désigne un équipement baignoire et/ou douche.
- **Lorsque des coffres forts sont mis à disposition, en général moyennant participation, il est recommandé d'y déposer les objets de valeurs.** A défaut, la responsabilité de l'hôtelier ou de l'agence ne pourra être engagée.
- **Sauf mention contraire ou programmes spéciaux, les activités de loisirs sont mentionnées pour information et ne sont pas systématiquement comprises dans les tarifs de séjour.** Le golf, l'équitation, les sports nautiques, le tennis, etc, ainsi que les massages, saunas, etc, impliquent généralement une participation et sortent de notre responsabilité.

Chambre individuelle Les prix indiqués correspondent généralement à une chambre pour une personne. Toute chambre double occupée par une seule personne donne lieu à un supplément. Nous pouvons, à la demande, essayer de trouver une personne pour compléter une chambre double. Si ce n'est pas possible, le supplément "chambre individuelle" sera facturé avant le départ.

Chambre triple ou quadruple

Dans la plupart des hôtels, les chambres triples ou quadruples correspondent à une chambre double avec un ou deux lits d'appoint prévus pour des enfants.

Formule “tout compris”

Les prestations décrites en formule “tout compris” ou « All inclusive » **s’entendent dans certaines limites de disponibilité et d’horaires imposés par les établissements et signalés sur place.** Hors de ces horaires, elles peuvent ne pas être accessibles ou alors moyennant participation. Sauf mention contraire écrite, l’eau minérale n’est pas nécessairement incluse dans ces formules, seules certaines boissons produites localement le sont et les consommations du mini-bar de la chambre sont payantes sur place.

Hébergement

Les hôtels peuvent être modifiés en cas de nécessité, y compris après remise des programmes au client. Dans ce cas, il sera fait le maximum pour leur substituer des établissements de catégorie équivalente ou supérieure. Ces changements ne peuvent donner lieu à réclamation.

Prestations : dans le cadre d’un circuit, les prestations peuvent être fournies dans un ordre différent en fonction des conditions locales et afin d’assurer le meilleur service. Toute prestation n’ayant pu être fournie pour des raisons indépendantes de notre volonté donnera lieu à compensation sur place ou à remboursement au retour, à l’exclusion de tout autre dédommagement.

Bagages

En cas de dommages causés aux bagages enregistrés auprès de la compagnie aérienne, ou de perte ou livraison tardive de ceux-ci, il revient au passager de remplir à l’aéroport un bulletin d’irrégularité bagages auprès de la compagnie. L’original sera exigé par cette dernière pour tout traitement de réclamation.

Transfert aéroport

Si, pour des raisons liées au trafic routier ou à des conditions météorologiques indépendants de notre volonté vous loupez votre vol, bateau ou train, nous mettrons tout en œuvre pour vous faire partir mais nous ne pourrions être tenus responsables ni engager des frais supplémentaires. La date limite de changement de point de ramassage est de 30 jours avant le départ, au-delà il y a des frais de 20 € par personne. Le ramassage à domicile est inclus dans nos prix – navette 8 personnes non individuelle.

Transport aérien

- La forte progression du trafic aérien et les impératifs de sécurité font que les compagnies ne sont plus toujours en mesure de respecter les horaires programmés. Des retards, tant au départ qu’au retour, sont possibles, indépendants de notre volonté.
- En cas de défaillance de la compagnie aérienne (retard important/annulation de vol), nous ferons le maximum pour proposer des solutions alternatives. Si le client n’accepte pas ces modifications de date et d’heure ou les éventuels suppléments en résultant, il doit nous informer de son refus de partir le jour même, afin de limiter les frais de pénalité ou de non présentation. Aucune indemnisation au-delà des sommes versées ne pourrait nous être réclamée.
- Des modifications d’aéroport de départ et d’arrivée, d’heure et de date peuvent également intervenir, tant au départ qu’à l’arrivée, imposées par les compagnies aériennes et entraînant une diminution ou une prolongation du voyage à votre charge quand il s’agit de fait imprévisible ou inévitable (météo, nuages volcaniques, grèves, troubles, épidémie etc.).
- Les types d’appareils, s’ils sont communiqués, le sont à titre indicatif et sont soumis à modification. Ils ne sont jamais un élément contractuel du billet de transport et ne peuvent engager ni la responsabilité des compagnies aériennes ni la nôtre.
- Ainsi la compagnie contractée peut être amenée à utiliser un appareil d’une autre compagnie en cas d’indisponibilité de ses propres appareils.
- Le billet de passage en usage dans les compagnies aériennes ou bien la contremarque numérique constituent le seul contrat entre ces dernières et le client. Celui-ci est responsable de son titre de transport et de ce fait devra assumer les conséquences d’une perte éventuelle sans que notre responsabilité puisse être engagée.
- Les billets émis dans le cadre de nos programmes, non utilisés à l’aller ou/et au retour ne pourront faire l’objet d’un remboursement, même dans le cas d’un report de date. L’abandon de place pour emprunter un vol différent ne pourra donner lieu à remboursement du billet non utilisé, ni à une prise en charge du nouveau billet.

6. RÈGLEMENT

Les conditions de règlement en Euro : Le premier acompte est de 35 % environ. Paiements en 2 fois uniquement en carte bancaire ou chèque. Solde de 65 % 45 jours avant le départ. Leur non-respect pourra être considéré comme une annulation.

7. ANNULATIONS / MODIFICATIONS

En cas d’annulation, quels qu’en soient les motifs et dès l’inscription, il sera retenu le montant de la prime d’assurance annulation si souscrite, des frais de service de 200 € / par personne et des frais de visa éventuels. L’annulation doit être notifiée par téléphone et par courrier recommandé 24h après l’appel (le cachet de poste faisant foi) et la survenance de l’évènement déclencheur. En cas d’annulation tardive, la différence des frais en cas de passage à la tranche supérieure reste à la charge des clients. Montants retenus pour annulation : de l’inscription à 120 jours du départ : frais de dossier + prime - de 119 à 91 jours : 20% du montant du voyage - de 90 à 61 jours : 50 % - de 60 à 30 jours : 60% - 29 à 15 jours du départ : 75 % du voyage – de 14 jours du départ : 100 %. En cas d’annulation, remboursement uniquement sur facture soldée. Assurance annulation en option. Les conditions de l’assurance annulation sont précisées dans le paragraphe Assurance ci-après.

8. ASSURANCE

Les agences de Poivre & Sel ont toutes souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle. Vous êtes également couverts par une assurance voyage qui comprend, sous conditions, l’assistance, le rapatriement, les bagages.

Aucune substitution d’assurance assistance rapatriement et bagages n’est possible et ne pourra entraîner de remboursement de celles incluses dans le prix du voyage. Pour consulter le contrat d’assurance – cliquez sur [détail contrats d'assurance](#)

9. CESSIION DU CONTRAT

Nous devons être informés de la cession du contrat au plus tard 7 jours ouvrés avant le départ, avec les données détaillées des nouveaux bénéficiaires, et la confirmation qu’ils remplissent les mêmes conditions que le cédant. Dans certains cas, sur justificatifs, les frais de cession pourront être plus élevés. **Dans tous les cas, il reviendra au cessionnaire de s’occuper des formalités d’entrée dans le(s) pays concerné(s).** Le cessionnaire et le cédant sont responsables *in solidum*.

10. FORMALITES

Les participants devront avoir soin d’être en règle avec les formalités propres à leur situation personnelle et au(x) pays de destination. Ainsi, les ressortissants non français et de naissance étrangère doivent s’informer des formalités administratives, douanières et sanitaires les concernant auprès de leur consulat d’origine.

Les réglementations des différents pays changeant fréquemment et sans préavis, elles ne sont données dans nos brochures qu’à titre indicatif. Il revient au client de s’informer des formalités nécessaires à la date de son voyage, si celles-ci n’étaient pas remplies au moment du départ, empêchant celui-ci, le montant du voyage serait perdu pour le participant. De même si le passager ne se présente pas aux heures et lieux de convocation. Dans le cas où nous établissons les documents d’entrée pour le compte du client (carte de tourisme, visa...), nous le faisons sur la base des informations qui nous sont transmises, que nous ne pouvons vérifier (nom, n° de passeport...). Nous ne pourrions être tenus pour responsables des conséquences quelles qu’elles soient liées au fait que

ces informations s'avéreraient erronées. **Les documents demandés devront nous être adressés PAR COURRIER AVEC ACCUSE DE RECEPTION dans les délais nécessaires, et en ayant vérifié que leur validité est conforme aux exigences des pays concernés. Ils ne pourront être restitués que le jour du départ. Nous ne saurions être tenus pour responsables d'un retard ou de la non-délivrance par les autorités concernées, ni des conséquences quelles qu'elles soient liées au fait que les informations fournies s'avéreraient erronées.**

11. DÉFAUT DE PRÉSENTATION

L'agence ne pourra être tenue pour responsable d'un départ rendu impossible pour cause de non-présentation ou de présentation tardive du client suite à : un problème d'acheminement, ou à tout autre motif même de force majeure, ou pour non-accomplissement des formalités requises.

12. RESPONSABILITÉ

Les informations relatives aux prix, horaires, itinéraires ainsi qu'aux équipements des hôtels, des navires, publiées dans nos programmes ont été vérifiées avec soin. Elles s'entendent à date de conception du programme et peuvent avoir donné lieu depuis à modification du fait des prestataires ou avoir été l'objet d'erreurs typographiques et ne constituent donc pas un engagement contractuel de notre part (voir § 1), sachant que les modifications éventuelles seront signalées au moment de l'inscription, et considérées acceptées par la signature du contrat de voyage.

De même, les cartes, les photos et illustrations autres que les photos d'hôtels sont présentées à titre informatif et artistique et ne sont en aucun cas contractuelles. Les informations sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité au cas où certaines d'entre elles ne seraient plus d'actualité au moment du voyage. L'agence informera donc le client, avant l'inscription, de telles erreurs ainsi que des éventuelles modifications dans les équipements, prestations, programmes ou prix, connues au moment de l'inscription.

L'agence ne pourra être tenu pour responsable en cas d'annulation d'un départ, modification d'horaire ou d'itinéraire, suppression d'une partie du programme, indisponibilité des prestations prévues, surréservation, provoqués par des événements indépendants de sa volonté (grève, catastrophe naturelle, pandémie, événement politique, incident technique...).

- **Transport aérien** : Les conséquences des accidents/incidents qui peuvent survenir à l'occasion des transports aériens sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie/Montréal ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.
- **Navigation** : En ce qui concerne nos programmes de croisières, seul le commandant de bord est habilité à prendre toute décision utile se rapportant à la sécurité des passagers en liaison avec les autorités chargées de la régulation de la navigation. Ainsi, pour des raisons dictées par les conditions météorologiques ou autres, les itinéraires et escales peuvent être modifiés sans que nous puissions être tenus pour responsables, et ces changements ne peuvent donner lieu à indemnisation.
- **Santé** : Certaines vaccinations ou mesures préventives (covid, paludisme...) parfois obligatoires peuvent être demandées par les autorités sanitaires. Il revient au voyageur de s'en informer, L'agence ne pouvant en aucun cas être responsable des conséquences éventuelles de leur non-application même si nous tâcherons toujours de vous informer au mieux.
- **Excursions** : Les excursions réservées sur place, sont réalisées par des organismes locaux indépendants de L'agence. Même si elles peuvent être proposées par nos représentants locaux à titre de service, elles sont achetées librement sur place, et ne sont pas un élément constitutif du voyage réservé auprès de nous. Tout litige, incident ou accident dans leur déroulement doit être solutionné sur place avec l'organisme concerné, et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de L'agence en France auprès de laquelle a été réservé le voyage.

13. RÉCLAMATION

Si des problèmes se posaient durant le voyage, il vous incombe d'en faire part immédiatement à votre accompagnateur ou à notre correspondant local, afin d'y apporter une solution en temps réel. Chaque fois que cela s'avérera possible, une compensation immédiate sera proposée sur place et tiendra alors lieu de seul dédommagement. À défaut, et pour pouvoir être prises en considération, les réclamations sur le déroulement de nos voyages devront être adressées par courrier recommandé à l'agence organisatrice par écrit dans les 8 jours suivant le retour qui vous répondra. Au-delà de ce délais aucune réclamation ne sera traitée.

En cas de non fourniture ou non utilisation d'une prestation locale par décision du client, aucun remboursement ne pourra intervenir.

Vous pouvez retrouver toutes les données de l'Institut Pasteur concernant les données sanitaires mondiales :

<http://cmip.pasteur.fr/cmip/csmdevoy.html>

La sécurité et les formalités des pays sur le site Internet du ministère des affaires étrangères (Conseils aux voyageurs) :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

14. PROPRIÉTÉ DES PROGRAMMES ET COPYRIGHT DU SITE INTERNET

Voyages en Géorgie est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments du programme et du site Internet, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes...

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du programme, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites, sauf autorisation écrite préalable ou usage privé.

15. RECLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du vendeur de toute réclamation, à l'adresse suivante : Eléis Voyages, 86, rue Bayart – 59242 GENECH par lettre RAR ou email à contact@eleis-voyages.com accompagné(e) de tout justificatif. Idem pour les clients de NORD EVASION, 97 rue du Molinel - 59000 LILLE - Courriel : nord.evasion@wanadoo.fr

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). Les entreprises ELEIS VOYAGES et/ou HAVAS NORD EVASION seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, les entreprises ELEIS VOYAGES et/ou HAVAS NORD EVASION disposent d'une protection auprès de l'APST info@apst.travel afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants, les taxes...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Eleis Voyages et/ou Havas Nord Evasion a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST [l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme Bureaux de l'APST : 15 avenue Carnot – 75017 Paris - Téléphone : 01 44 09 25 35 - Fax : 01 44 09 88 00 - Adresse E Mail : info@apst.travel si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Eléis Voyages et/ou Havas Nord Evasion.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Vos données personnelles :

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : oui non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat. Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à Eléis Voyages ou Nord Evasion ou un courrier électronique à : contact@eleis-voyages.com ou poivre-et-sel@nord-evasion.fr

ELEIS VOYAGES - 86 rue du Commandant Bayard – 59 242 GENECH - Tél. **03.20.79.48.29**

Courriel : contact@eleis-voyages.com

IM059120002 – RC Lille 388 973 661 – Assurance RCP Generali n° AN 954 984 – Garantie A.P.S.T

NORD EVASION

97 rue du Molinel - 59000 LILLE - Tél. **03.20.54.05.05** - Courriel : nord.evasion@wanadoo.fr

IM059120012 – RC Lille n°398720029 Assurance RC AGF n° 065 090 367 - Garantie A.P.S.T